

13 JUN 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
(Loi du 2 Mars 1982)

PROCES VERBAL (1)

Nombre de Membres : 30

En Exercice : 30

Présents : 26

Votants : 30

De l'installation du Comité Syndical et de l'élection du président et des vice-présidents.

L'an deux mil quatorze, le 10 juin, à 10h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, se sont réunis dans la salle du Centre Municipal à L'Ile Bouchard sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L.5211.1 et 5211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

(1) Ce procès verbal doit être transcrit séance tenante, sur le registre des délibérations du Comité Syndical. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire, dont l'un est transmis au sous préfet et l'autre reste déposé au secrétariat du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1. Mme Colette AZE | 16. M. Jean Vincent BOUSSIQUET |
| 2. Mme Anne LEGER | 17. M. Serge MOREAU |
| 3. Mme Stéphanie RIOCREUX | 18. M. Daniel POUJAUD |
| 4. Mme Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU | 19. M. Thierry BRUNET |
| 5. Mme Christiane RIGAUX | 20. M. Christian PIMBERT |
| 6. Mme Nadège ARNAULT | 21. M. Michel MIRALT |
| 7. Mme Isabelle PAIN | 22. M. Bernard THIVEL |
| 8. Mme Jocelyne PIRONNET | 23. M. Etienne MARTEGOUTTE |
| 9. Mme Laurence RIGUET | 24. M. Michel CHAMPIGNY |
| 10. M. Hervé NOVELLI | 25. M. Eric LOIZON |
| 11. M. Jean Serge HURTEVENT | 26. M. Pierre JUNGES |
| 12. M. Serge GAROT | 27. |
| 13. M. Bernard VERON | 28. |
| 14. M. Cyril MOLESINI | 29. |
| 15. M. Bernard CHATEAU | 30 |

Absents excusés avec procuration :

Jean Luc DUPONT (représenté par Monsieur Jean Vincent BOUSSIQUET)
Pierre VASSEUR (représenté par Madame Stéphanie RIOCREUX)
Denis FOUCHE (représenté par Bernard CHATEAU)
Jean SAVOIE (représenté par Nadège ARNAULT)

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Serge HURTEVENT, Président du Syndicat qui, après l'appel nominal, a donné lecture des délégués élus par les structures intercommunales et a déclaré installés : Mesdames Nadège ARNAULT, Isabelle PAIN, Christiane RIGAUX, Colette AZE, Anne LEGER, Stéphanie RIOCREUX, Jocelyne PIRONNET, Laurence RIGUET, Valérie BOUCHAUD-VOLLEAU et Messieurs Hervé NOVELLI, Bernard VERON, Cyril MOLESINI, Thierry BRUNET, Bernard CHATEAU, Jean Vincent BOUSSIQUET, Jean Luc DUPONT, Daniel POUJAUD, Thierry BRUNET, Denis FOUCHE, Serge GAROT, Jean Serge HURTEVENT, Pierre JUNGES, Serge MOREAU, Christian PIMBERT, Jean SAVOIE, Michel MIRALT, Bernard THIVEL, Etienne MARTEGOUTTE, Michel CHAMPIGNY, Eric LOIZON, dans leurs fonctions de délégués des structures intercommunales du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

Monsieur Serge GAROT, le doyen d'âge des membres du Comité Syndical a pris ensuite la présidence.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 5211.1 et L. 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Comité à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par l'article L. 5211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

	(2)	(3)
Monsieur Hervé NOVELLI		16 Voix
Monsieur Jean Serge HURTEVENT.....		14 Voix
M.		Voix
M.		Voix

(2) Mettre le nom en toutes lettres

Monsieur Hervé NOVELLI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président(e).

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres

Le Président propose que le bureau soit composé de 5 Vice-Présidents représentant chacun une Communauté de Communes (article 7 des statuts)

Il est procédé à un vote concernant cette proposition :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste : pour le nombre des suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

POUR : 30

CONTRE : 0

Le choix de porter le nombre de Vice-Présidents à cinq est validé.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est procédé à l'élection à bulletin secret

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

Nombre de bulletins blancs : 4

Ont obtenu :

- Monsieur Jean Vincent BOUSSIQUET :	26 voix
- Monsieur Serge MOREAU :	26 voix
- Monsieur Jean Serge HURTEVENT :	26 voix
- Monsieur Cyril MOLESINI :	26 voix
- Madame Nadège ARNAULT :	26 voix

Abstention : 0

(2) Mettre le nom en toutes lettres

Mme Nadège ARNAULT, MM, Serge MOREAU, Jean Serge HURTEVENT, Jean Vincent BOUSSIQUET, Cyril MOLESINI

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres

ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-Présidents

La séance de l'élection du Président et Vice-Présidents du Pays du
Chinonais se termine à

Le 10 juin 2014 à L'Ile Bouchard



Handwritten signatures in blue ink, including names such as J. Bouchard, P. Vasseur, and H. Marchi.

Pour Pierre VASSEUR

